

PATINAGE LAVAL

Règlements - * Lauréats * Solos

Année en cours : 1 août 2022 au 30 avril 2023

I. DESCRIPTION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES PATINEURS

En s'appuyant sur le modèle de *Patinage Québec*, Patinage Laval encourage tous ses patineurs compétiteurs à développer leur plein potentiel. Pour ce faire, nous encourageons nos athlètes à se surpasser en participant à différentes compétitions.

Les lauréats sont une reconnaissance en forme de trophée à nos patineurs pour souligner leur succès de l'année. Ces différents trophées sont remis aux patineurs nominés qui se sont démarqués au courant de l'année dans une même catégorie de compétition.

II. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AUX LAURÉATS

Le patineur résidant de Laval doit:

2.1 Être membre de Patinage Laval au 1er septembre 2022 et avoir acquitté toutes les sommes dues à Patinage Laval avant le 30 octobre de l'année en cours (excluant les frais pour le Sport-Études).

2.2 Le patineur non résidant de Laval doit être membre de Patinage Laval pendant au moins un an (le patineur sera éligible à la deuxième année) et avoir acquitté toutes les sommes dues à Patinage Laval avant le 30 octobre de l'année en cours (excluant les frais pour le Sport-Études), sauf avis contraire émis par le conseil d'administration.

2.3 **Catégories Sans limites, Pré-juvénile et plus**

- Pour tous les patineurs compétiteurs l'obligation d'être membre de l'équipe de compétition de Patinage Laval est facultative.
- Un patineur dans ces catégories (Sans limites, Pré-juvénile et plus) peut, s'il le désire, concourir dans une catégorie de compétition supérieure à son niveau et ce, sans perte de privilège à l'égard des programmes de Lauréats, sauf pour les compétitions suivantes qui déterminent les lauréats pour l'année en cours.

- Championnats de sous-section Québec
- Championnats section junior et senior de la section Québec
- Championnats section sans-limites à novice de la section Québec

2.4 Pour la catégorie Pré-juvénile, le patineur sera admissible au lauréat pour une période de 2 ans seulement.

2.5 Catégories Star

Pour être admissible aux Lauréats, le compétiteur doit avoir participé aux compétitions déterminées par le comité des bourses et lauréats de la saison en cours, soit du **1^{er} août 2022 au 30 avril 2023**.

- Le formulaire de *Niveau de compétition* pour la saison 2022-2023 doit être obligatoirement complété et transmis au club avant le 30 septembre 2022.
- Un patineur dans la catégorie *Star* il peut, s'il le désire, concourir dans une catégorie de compétition supérieure à son niveau et ce, sans perte de privilège à l'égard des programmes de Lauréats, sauf pour la compétition de la Finale Régionale de Patinage Star qui détermine le lauréat pour l'année en cours.
- Un patineur de la catégorie Star ne pourra être gagnant du Lauréat (trophée) plus de 2 fois dans une même catégorie.

2.6 Catégories Adulte

Seulement les catégories suivantes seront éligibles :

- Style libre ouvert d'introduction adulte et Style libre bronze adulte (seront dans la même catégorie).
- Style libre argent et OR (seront dans la même catégorie).
- Pour être admissible aux Lauréats, le compétiteur devra obligatoirement être âgé de plus de 18 ans au 1^{er} juillet 2022.

- Le patineur devra obligatoirement faire au moins deux compétitions durant l'année de la saison en cours, soit d 1^{er} août 2022 au 30 avril 2023. Les compétitions sont au choix du patineur.
- La sélection sera faite à partir du système de pointage de Patinage Canada (Québec).
- Le récipiendaire aura droit à un solo et à une seule représentation au spectacle.

III. Absence à une compétition déterminée

3.1 En cas de blessure, le compétiteur, devra fournir certificat médical prouvant qu'il ne pouvait faire la compétition. Le compétiteur pourra remplacer la compétition manquée par une autre sauf s'il s'agit des sections et une compétition provinciale. Le remplacement devra être approuvé par le comité des bourses et Lauréats.

3.2 Pour toute autre raison un compétiteur qui s'absente à une compétition déterminée pour le calcul (sauf les sections), il sera pénalisé en ce qui a trait aux lauréats. Une note de 0 lui sera attribuée pour la compétition manquée.

3.3 Il est de la responsabilité des compétiteurs et des parents de valider les résultats utilisés pour le calcul sur la page *En route vers les Lauréats* du site internet. La date limite pour une demande de correction est le 10 mars 2023.

IV. Modalités d'admissibilité des compétiteurs aux Lauréats

4.1 Tout compétiteur répondant aux critères d'admissibilité décrits à l'article II, peut être admissible à être nommé pour les lauréats.

V. Évaluation des candidats pour les lauréats et l'attribution des solos

5.1 Les membres du comité Bourses et Lauréats agiront à titre de comité de sélection afin de procéder à l'attribution des bourses, des lauréats et des solos.

5.2 Les membres du comité doivent s'assurer du respect des critères d'admissibilité et de l'admissibilité du candidat à la catégorie où il est inscrit. Dans le cas où les informations reçues d'un patineur compétiteur permettent de conclure que ce candidat n'est pas admissible pour cette catégorie, le comité de sélection peut rejeter sa candidature ou, avec la permission du candidat, transférer sa candidature dans la catégorie appropriée.

Compétitions DÉTERMINÉES 2022-2023

Catégorie	Simple
Adulte	<ul style="list-style-type: none"> • Finale Régionale des Jeux du Québec • 2 compétitions au choix ²
Star 5 à OR	<ul style="list-style-type: none"> • Invitation Laval • Finale Régionale des Jeux du Québec – Laval <ul style="list-style-type: none"> • 2 compétitions au choix ¹
Sans Limites	<ul style="list-style-type: none"> • Invitation Laval • Finale Régionale des Jeux du Québec – Laval • Championnats de Section (section Québec) 1 compétition au choix ¹

Catégorie	Simple	Couple	Danse
Pré-Juvenile	<ul style="list-style-type: none"> • Invitation Laval • Finale Régionale des Jeux du Québec – Laval • Championnats Section B • 1 compétition au choix ¹ 	<ul style="list-style-type: none"> • Invitation Laval • Championnats Section B et plus (si applicable) • 1 compétition au choix ¹ (si applicable) 	
Juvenile	<ul style="list-style-type: none"> • Invitation Laval • Finale Régionale des Jeux du Québec – Laval • Championnats Section B • 1 compétition au choix ¹ 	<ul style="list-style-type: none"> • Invitation Laval • Championnats Section B et plus (si applicable) • 1 compétition au choix ¹ (si applicable) 	
Pré-Novice	<ul style="list-style-type: none"> • Invitation Laval • Souvenir Georges-Éthier à Beauport • Championnats Section B • Championnats de la Sous-section Québec 	<ul style="list-style-type: none"> • Invitation Laval • George-Éthier à Beauport (si applicable) • Section A et plus (si applicable) 	
Novice	<ul style="list-style-type: none"> • Section A et plus (si applicable) 		
**Junior	<ul style="list-style-type: none"> • Invitation Laval • Souvenir Georges-Éthier à Beauport 		
**Sénior	<ul style="list-style-type: none"> • Championnats de Section Québec • Section A et plus (si applicable) 		

***Pour les niveaux Junior et Senior les compétitions obligatoires pourraient être remplacées par des compétitions supérieures.*

¹ **Au choix parmi les invitations de compétitions confirmées et éligibles pour la région de Laval.**

(Exemple : St-Eustache, Rosemère, Lachute, Terrebonne, Maurice-Richard, Repentigny, Mascouche)

² Au choix parmi les compétitions éligibles et confirmées, soit les invitations, les régionales, estivales ou autres.

VI. CATÉGORIES – LAURÉATS

Lauréats - Trophées

Isabelle Brasseur	STAR 5 (Femme / Homme)
Trophée du Vice-président	STAR 6 (Femme / Homme)
Trophée du président	STAR 8 (Femme / Homme)
Trophée (<i>nom à venir</i>)	STAR 10 (Femme / Homme)
Trophée (<i>nom à venir</i>)	OR (Femme / Homme)
Cynthia Phaneuf	Pré-Juvenile (Femme)
Maxim Lippé	Pré-Juvenile (Homme)
Joanie Rochette	Juvenile (Femme)
Kurt Browning	Juvenile / Pré-Novice (Homme)
Josée Chouinard	Pré-novice (Femme)
Linda Lafond	Novice / (Femme)
Donald Jackson	Novice / (Homme)
Elizabeth Manley	Junior / (Femme)
Brian Orser	Junior / (Homme)
Karen Magnussen	Senior/ (Femme)
Elvis Stojko	Senior / (Homme)
Jean-Michel Bombardier	Pré-juvenile et plus (Couple)
Candy Jones & Don Fraser	Pré-juvenile et Juvenile (Danse)
Patrice Lauzon & Marie-France Dubreuil	Pré-Novice et plus (Danse)
Trophée Annie Bellemare	Adulte Style libre ouvert intro ET style libre bronze
Trophée Roger Forget	Adulte Style libre argent ET OR

Lauréats – Plaques

Catégories :

Sans Limites (Femme/Homme) : moins de 7 ans, moins de 8 ans, moins de 9 ans et moins de 10 ans.

STAR (Femme/Homme) : STAR 5, STAR 6, STAR 8, STAR 10, OR.

VII. CALCUL DU POINTAGE POUR LES LAURÉATS

Tous les patineurs compétiteurs doivent participer aux compétitions déterminées pour le calcul durant la saison selon leur catégorie. Voir le tableau des compétitions page 3 et 4.

7.1 Chaque patineur compétiteur admissible aux Lauréats se verra attribué un pointage correspondant à la somme des pointages (CPC) obtenus pour chacune des compétitions déterminées auxquels il a participé durant l'année en cours. La somme des notes obtenues aux compétitions déterminées pour le calcul déterminera le classement.

7.2 Le patineur compétiteur qui passe en finale se verra attribuer un bonus équivalent à 10% de la note obtenue au cours de la classification de la compétition.

7.3 En cas d'égalité, la somme des notes techniques obtenues dans chacune des compétitions déterminées pour l'année en cours sera utilisée pour départager les compétiteurs.

7.4 Si un patineur compétiteur obtient un *bye* pour une compétition Internationale en simple, le même pointage que celui utilisé par Patinage Québec sera utilisé pour le calcul des lauréats. Par contre, ce pointage ne sera utilisé que pour la catégorie pour laquelle le compétiteur a reçu le *bye*.

Ex: Un patineur compétiteur doit faire Georges-Ethier en simple et en couple. Il obtient un bye pour aller aux Internationaux en simple. Il pourra bénéficier du pointage de Patinage Québec pour le simple mais n'aura pas de points pour le couple.

VIII. CRITÈRES D'ATTRIBUTION D'UNE PERFORMANCE À LA REVUE SUR GLACE

- Le nombre de performance devant être attribué sera communiqué au cours du mois de février par le comité de la Revue sur glace au comité de sélection.
- Le comité de sélection se réserve le droit d'attribuer des solos dans l'une ou l'autre des catégories des patineurs afin de respecter le nombre de performances octroyés par le comité de la Revue sur Glace.
- L'attribution des solos/spots et figurations se fera dans l'ordre suivant (1 solo à la fois – non cumulatif et selon le nombre de représentations) par le comité de sélection :

- 1) Tous les médaillés d'or en style libre de l'année.
 - 2) Patineur participant à une compétition Internationale.
 - 3) Patineur participant au Défi de l'est ou aux Championnats Canadiens.
 - 4) Patineur participant aux championnats de section B et ayant obtenu un résultat en finale dans les 3 premières positions (Juvénile et Pré-Juvénile)
 - 5) Lauréats - catégories Pré-juvénile et plus (selon les disponibilités des solos, peut être jumelé à une autre catégorie).
 - 6) Lauréats - catégories Sans Limites : un quatuor (1^{ère} place de chaque catégorie).
 - 7) Lauréats – catégories STAR (Trophées Isabelle Brasseur et Trophée du Président) : une performance au gagnant de chacun des trophées (critères à déterminer).
- **Si le patineur lauréat de l'un de ces trophées est invité à la Revue sur Glace la même année, il devra renoncer à tous numéros supplémentaires. Si le patineur lauréat préfère le ou les solos de mérite, il ne pourra pas être invité spécial à la Revue sur glace. ****

Le conseil d'administration se réserve le droit d'attribuer des performances à sa discrétion, selon les places disponibles.

Le document présent a été adopté par le conseil d'administration le 8 août 2022 et il est en vigueur et valide en tout temps. Ces règlements pourraient être sujets à changement lors d'un contexte de situation exceptionnelle, de situation de crise ou d'une pandémie.

Dernière mise à jour : 2022-08-12